

GUIDE MUNICIPAL

DES NOUVEAUX ARRIVANTS

BIENVENUE À ESBLY





BIENVENUE À ESBLY

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment choisi d'habiter à Esbly, nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Nous ne doutons pas que les raisons qui ont motivé votre choix sont les mêmes qui animent nos propositions pour qu'Esbly soit et demeure une ville où il fait bon vivre.

La qualité de vie et le bien-être de la population se construisent ensemble, avec toutes les forces vives et toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'évolution de leur commune.

Je souhaite vivement que vous puissiez vous impliquer dans la vie locale au sein de nos nombreuses associations, ou en participant aux multiples animations que nous vous proposons tout au long de l'année.

N'hésitez pas à vous rendre à l'accueil de la Mairie afin de prendre contact et d'effectuer vos démarches personnelles. Nous sommes à votre écoute !

Je suis persuadé que très vite vous vous sentirez profondément Esblygeois et fier de l'être.

Nous avons le plaisir de vous remettre ce « kit d'accueil ». Vous y trouverez l'essentiel des informations qui faciliteront votre intégration.

Soyez assurés de la volonté sans faille de toute mon équipe et de tous les agents municipaux pour vous accompagner avec professionnalisme dans votre quotidien de citoyen.

Votre Maire dévoué

Ghislain DELVAUX - Maire d'Esbly

Vice-Président en charge des grands projets, des zones stratégiques et des équipements publics, de la gestion des voiries communautaires, de la sécurité routière et des espaces publics, de l'eau et de l'assainissement

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE



Esbly est une commune de plus de 6 400 habitants. D'une superficie de 3,12km², elle se situe à 45 km à l'est de Paris et à une dizaine de kilomètres du Parc Disneyland Paris.

La ville se trouve dans la partie centrale du nord de la Seine-et-Marne, à proximité de plusieurs centres urbains de l'est parisien (Meaux, Lagny-sur-Marne, Coulommiers...).

Esbly se situe au carrefour des routes départementales RD5/RD5D/RD23.

► reliant au nord : Meaux, Villenoy, Isles-les-Villenoy et le secteur nord du département vers la RN330 (vers Senlis et l'autoroute A1 vers Lille).

► reliant au sud : Paris, Lagny-sur-Marne, Marne-la-Vallée, Val d'Europe Agglomération, autoroute A4.

Elle se rattache géographiquement au plateau de la Brie dont la Marne constitue la limite nord et se trouve sur la rive gauche d'un large méandre de la Marne.

La commune est bordée au nord par la Marne, traversée du sud au nord par le Grand Morin sur 2 kilomètres et est coupée par le canal de Chalifert d'est en ouest.



Télécharger le plan
de la ville



VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à 30 km à l'est de Paris, le Val d'Europe est le quatrième secteur de Marne-la-Vallée.

Esbly a intégré l'agglomération du Val d'Europe au 1er janvier 2020.

Cette dernière regroupe les communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris, Villeneuve-le-Comte, Esbly, Montry, Villeneuve-Saint-Denis, et Saint-Germain-sur-Morin.

Visiter le site de
l'agglomération



En tant que Valeuropéen, vous bénéficiez des services et infrastructures de V.E.A. (tarifs et accès préférentiels) tels que :

- Les piscines (centre aquatique du Val d'Europe, piscine de Coupvray)
- Le réseau des médiathèques
- La salle de spectacle File7
- La Maison Valeuropéenne
- La Maison des Services Publics
- Le Relais Petite Enfance
- La pépinière d'entreprises (La Forge)



VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION

► Retrouvez toutes les informations sur : www.valdeuropeagglo.fr

TRANSPORTS

✓ Une gare ferroviaire desservie à raison de deux à quatre trains par heure dans chaque sens, par les trains de la ligne P du Transilien (réseau Paris-Est) circulant sur la branche Paris – Meaux via Chelles – Gournay, ainsi que par un à deux trams-trains par heure sur la navette Esbly – Crécy-la-Chapelle dont elle constitue le point d'origine.

Horaires des trains : www.transilien.com

✓ Une gare routière – Lignes 2261 – 2262 – 2264 – 4 – 4A – L – Ls – N141

Plan et horaires : www.iledefrance-mobilites.fr



LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



VILLE D'ESBLY

BIEN VIVRE ENSEMBLE

SÉCURITÉ

La ville d'Esblly possède sur son territoire une brigade de **Police Municipale** et une caserne de **Gendarmerie**.

Elles ont pour fonctions d'assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la sécurité et la salubrité publique.

Les Policiers Municipaux et Agents de Surveillance de la Voie Publique peuvent compter sur l'action complémentaire de la **Police Pluricommunale**.

Le déploiement de la vidéo protection est un sujet majeur pour la Municipalité. Une cinquantaine de caméras ont été installées dans la ville.



Coordonnées Police Municipale

☎ 01 64 63 44 00

✉ police.municipale@mairie-esbly.fr

Coordonnées Gendarmerie

➤ rue Jean Le Beau

☎ 01 60 04 20 43

Opération Tranquillité Vacances

La Gendarmerie d'Esblly organise, tout au long de l'année, la surveillance des maisons particulières lors de l'absence des occupants. Ce service est totalement gratuit.

Pour en bénéficier, remplissez le formulaire disponible sur le site internet de la ville (rubrique Sécurité/Civisme), en Mairie ou directement à la Gendarmerie.

Vous le redéposerez EN GENDARMERIE au moins 48h avant votre départ.

STATIONNEMENT

La ville d'Esblly a réglementé son stationnement dans un périmètre de 500 mètres autour de la gare. La municipalité a fait le choix d'appliquer un stationnement limité dans la durée (zone bleue).

Cette solution a pour objectif d'améliorer l'offre de stationnement, de réduire le phénomène des « voitures ventouses » et de protéger les quartiers déjà impactés par des problèmes de stationnement.

Afin de ne pas impacter les habitants, commerçants et professionnels de santé situés dans le périmètre concerné, **une vignette de stationnement** a été mise en place pour faciliter leur stationnement. Les personnes concernées sont invitées à remplir les documents nécessaires à l'obtention de la vignette de stationnement disponibles à l'accueil de la mairie ou sur notre site :

➤ www.esbly.fr/ma-ville/securite/stationnement/

Pour rappel :

L'obtention de cette vignette ne garantit pas la disponibilité d'une place de stationnement sur le domaine public.

En dehors de son secteur, l'utilisateur doit respecter l'utilisation du disque de stationnement et la durée légale de stationnement en zone bleue définie par la commune.



VILLE D'ESBLY



PRÉVENTION

LE RISQUE D'INONDATION

À Esbly, le risque d'inondation se traduit par des débordements de la Marne et du Morin : ces crues surviennent lors de fortes pluies qui augmentent le débit des cours d'eau.

La montée des eaux peut survenir rapidement.



En cas de danger, la préfecture de Seine-et-Marne transmet l'information au Maire d'Esbly, lui-même chargé d'informer la population.

En cas de prévision d'événements météorologiques dangereux, Météo France alerte la préfecture et informe largement le public grâce à la diffusion de cartes de vigilance.

Nous vous rappelons que les occupations et utilisations du sol en zones inondables sont également définies par le règlement du P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques prévisibles d'Inondation) de la Vallée de la Marne d'Isles-les-Villenoy à Saint-Thibault des Vignes, approuvé le 27/11/2009.

Le Plan Local d'Urbanisme régit la construction en zone à risques pour la sécurité des personnes et des biens, mais aussi pour éviter que des opérations de remblaiement ou de construction ne viennent entraver les champs d'expansion des crues.

REGISTRE DES RISQUES EXCEPTIONNELS

En cas de déclenchement des plans d'alerte et d'urgence (ex: canicule ou pandémie), la Mairie assurera une veille sociale par une prise de contact régulière.

Pour être inscrit sur le registre des risques exceptionnels, complétez le formulaire dédié et retournez-le à la Mairie d'Esbly - C.C.A.S. au 7 rue Victor Hugo - CS90184 - 77450 ESBLY.

**EN PÉRIODE DE CANICULE,
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?**

CRAMPE FATIGUE INHABITUELLE MAUX DE TÊTE FIÈVRE > 38°C VERTIGES OU NAUSÉES PROPOS INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

@MinSolSante

Ministère des Solidarités et de la Santé

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



VILLE D'ESBLY

CIVISME

La commune d'Esbly a pris une série de mesures afin de lutter plus efficacement contre toutes les formes de nuisances dans le but de préserver l'environnement et le cadre de vie :

- Les **travaux bruyants** tels que le bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, doivent être effectués uniquement :
 - du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Le **brûlage des déchets verts** est strictement interdit toute l'année sur l'ensemble de la commune. Les déchets verts sont ramassés régulièrement à domicile.
- Les **chiens** doivent être tenus en laisse. Des bornes de sachets, destinés aux déjections animales, sont à disposition sur l'ensemble de la commune : *rue de Trévise (après le n°8), rue Pierre Curie, rue des Loges (début de la rue), rue des vignes (après le n°27), allée des commerces (début de la rue), avenue de la Fontaine Douce (2ème arrêt de bus), RD5 (prairie côté Champs Forts), rue Pomme d'Api, rue des Champs Forts, rue du parc, place de l'Europe*. Les déjections doivent être ramassés sous peine d'amende.
- L'enceinte des cimetières, le stade des Aulnoyes, le terrain stabilisé, les bâtiments municipaux, le square et les groupes scolaires ou accueil de loisirs, sont **interdits** à tout type d'**animaux**, à l'exception des chiens d'assistance.
- Durant les périodes de **neige**, les propriétaires ou locataires sont tenus de dégager leur trottoir jusqu'au caniveau et, en cas de **verglas**, ils doivent répandre du sable ou du sel.
- L'**entretien** légal des trottoirs et du caniveau, devant chaque domicile, est à la charge des riverains (nettoyage, désherbage).
- Les **propriétaires** sont tenus d'**élaguer** leurs arbres et végétaux qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales et chemins ruraux.





La crèche

Esbly vous propose un service (régulier, occasionnel ou d'urgence) au sein de sa structure multi accueil LA MARELLE située 19 rue Victor Hugo.

Renseignements et inscription : www.esbly.fr/petite-enfance/ ou 01 64 63 44 00



Les établissements scolaires

► Groupe scolaire du **Centre**

- École maternelle « Les Couleurs » - rue du Parc – 01 60 04 66 92
- École élémentaire du Centre – 7 rue du Commandant Berthault – 01 60 04 35 67

► Groupe scolaire des **Champs Forts**

- École maternelle des Champs Forts – rue des Champs Forts – 01 60 04 01 79
- École élémentaire des Champs Forts – rue des Champs Forts – 01 60 04 23 50

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans sa future école ?

1. Téléchargez le document d'inscription disponible sur le site de la ville onglet « inscriptions école » ou à l'accueil de la Mairie et retournez-le dûment complété à :

ville.esbly@mairie-esbly.fr ou par courrier (Mairie d'Esbly – 7 rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 Esbly)

2. Joignez les documents suivants : • La copie recto-verso de la pièce d'identité des deux parents • Une copie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant • Une copie de la page de vaccination du carnet de santé • Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, téléphone, eau), attestation d'hébergement, quittance de loyer ou bail (bailleur social ou agence), compromis de vente • Une autorisation écrite datée et signée du parent qui n'a pas rempli le formulaire, stipulant son accord pour l'inscription scolaire sur la commune (en cas de vie maritale, séparation, divorce quand l'autorité parentale est conjointe) • Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les familles concernées • En cas de garde alternée : un planning annuel si vous souhaitez une facturation séparée • Une attestation d'assurance scolaire et périscolaire • L'attestation de paiement CAF (avec le nom et le numéro d'allocataire) • Les derniers avis d'imposition sur les revenus

Le collège

- Collège Louis Braille - 27 rue Louis Braille – 01 60 04 36 18



L'accueil de loisirs

- L'accueil de loisirs prend en charge les enfants de l'entrée en maternelle jusqu'au CM2, les mercredis, les vacances scolaires et pour les accueils périscolaires.

Nouveau service : la « passerelle » qui assure l'accompagnement des enfants en pédibus vers les lieux d'activités partenaires (Judo, Musique, Danse...).

- 14 Place de l'église – 01 60 04 83 65

L'espace jeunesse

- Les jeunes Esblygeois de 11 à 25 ans ont aussi leur part de loisirs ; l'Espace Jeunesse ouvre ses portes à leurs temps libres !

- 12 Place de l'église – 01 60 04 41 41

ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS

Vie associative

Retrouvez le guide des associations annuel, à chaque rentrée, en le téléchargeant sur notre site internet ou en Mairie sur simple demande.



Événements phares de l'année



Vœux du Maire
Janvier



Charivari
Avril



Fête de la Ville
Juin



Fête Nationale
14 juillet



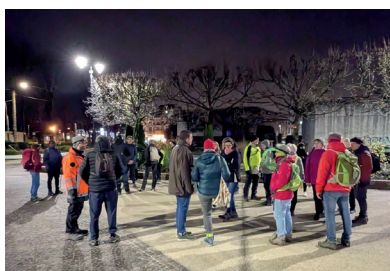
Fête de la Rentrée
Septembre



World CleanUp Day
Septembre



Octobre Rose
Octobre



Téléthon
Décembre



Esbly en Fête
Décembre

L'ÉVALUATION DE VOTRE ÉVALUATION



VILLE D'ESBLY

PROPRETÉ

Pour toutes vos demandes (1^{ère} demande de bac, renouvellement, bac cassé...), nous vous remercions de bien vouloir vous adresser en Mairie. Il vous sera alors demandé de compléter un formulaire et de joindre des pièces justificatives.

Votre demande sera ensuite adressée à Val d'Europe Agglomération qui déterminera la dotation adéquate. Votre bac sera livré à votre domicile par une société prestataire de Val d'Europe Agglomération.

Un doute, une question ? L'ambassadeur du tri de Val d'Europe est à votre disposition pour faire du tri un geste simple !

➤ 01 60 43 66 40

➤ ambassadeurdetri@vdeagglo.fr



Collecte des déchets

- **Ordures ménagères** (*bac noir*)
MARDI et VENDREDI

- **Emballages et papiers** (*bac bleu ou jaune*)
MERCREDI

- **Déchets verts** (*bac marron*)
LUNDI

Les déchets verts sont collectés sur l'ensemble de la commune **du 1er avril au 30 novembre**.

- **Encombrants**
MARDI
4 collectes par an

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte à partir de 19h00.

➤ Verre

Vous devez apporter vos bouteilles, bocaux... en verre dans les bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire de la ville (Rue Gallieni (parking de la Gare), Espace J-J Litzler - chemin des Aulnoyes, Rue du Four à chaux, Allée du vieux cimetière, Rue Ambroise Paré).

➤ Déchèterie

La déchèterie de Val d'Europe est ouverte aux 10 communes de Val d'Europe, particuliers et professionnels. Elle est située au Lieu-dit de la Mare Houleuse – le long du boulevard Circulaire à Bailly-Romainvilliers – 01 60 44 40 03 (serveur vocal).

Pour y accéder, les particuliers doivent faire une demande de e-badge ou de carte d'accès auprès du SMITOM Nord Seine-et-Marne.



Plus d'informations
(calendrier, démarches...)



CITOYENNETÉ

Conseil Municipal de Jeunes



La Municipalité d'Esbly a créé un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ). Cette instance a pour but d'initier les jeunes Esblygeois à l'exercice de la démocratie locale et d'agir de façon active au sein de leur commune.

L'objectif de ce Conseil municipal est d'intégrer des représentants des jeunes dans la vie locale, les amener à participer, à s'impliquer et à découvrir son fonctionnement. Il les regroupe autour de projets communs et leur permet de **s'investir en**

tant que citoyens pour contribuer à l'évolution de la commune.

Les jeunes peuvent ainsi mener les projets qu'ils souhaitent. L'intérêt est qu'ils les mènent du début à la fin en collaboration avec la Municipalité. Ils peuvent aussi participer aux activités de la commune, ou à certaines commissions qui peuvent les concerner sur les thèmes de la jeunesse par exemple.

La durée du mandat est fixée à deux ans renouvelables, afin de permettre une certaine continuité dans l'engagement des jeunes.

Le CMJ regroupe des enfants de 9 à 15 ans à raison de deux jeunes par tranche d'âge pour les collégiens et de quatre enfants de chaque école en élémentaire. Il est ouvert aux jeunes esblygeois du collège Louis Braille et aux enfants de l'école élémentaire du Centre et de l'école élémentaire des Champs Forts.

Le CMJ est renforcé par 2 membres volontaires, retenus sur dossier, de 15 à 17 ans. Le Conseil Municipal de Jeunes est composé de 16 membres élus qui s'impliquent dans la vie de la commune d'Esbly.

Conseil Consultatif des Seniors

Il est actuellement composé de **6 membres** chargés de **représenter les Esblygeois de plus de 65 ans** et ainsi, être force de propositions, contribuer au bien-vivre dans notre commune, et être consultés par la Municipalité sur tout sujet ou projet les concernant.



URBANISME

Retrouvez toutes les démarches et liens utiles pour la réalisation de vos travaux sur notre site internet : www.esbly.fr/demarches-durbanisme/

Le service de l'urbanisme est à votre disposition par téléphone au 01 64 63 44 00, tous les matins de 8h30 à 12h00, ou par mail à : urbanisme@mairie-esbly.fr

COMMERCES / SANTÉ

Soutenons notre commerce local, consommons Esblygeois !

La Municipalité soutient les petits commerces pour leur authenticité qui fait l'âme de la ville, leur contribution à l'économie locale, leur empreinte écologique faible, et bien sûr leur côté humain qui favorise le lien social. Près d'une centaine de commerçants et artisans vous attendent sur la commune.

Je fais mon marché à Esbly

1 fois par semaine, Esbly vit au rythme du marché où les produits de saison vous donnent rendez-vous. Consommons mieux et mangeons sain !

➤ JEUDI MATIN – Parking de la Mairie (entrée rue Mlle Poulet)

Foodtrucks

Des foodtrucks vous attendent sur le parking de la Mairie.

Liste consultable sur le site internet de la ville, rubrique « Commerces et services ».

Santé / bien-être

Retrouvez la liste complète des professionnels de santé (infirmières, kinés, pharmacies...) sur notre site internet, rubrique « Professions médicales et paramédicales ».

RESTEZ INFORMÉS !



Le magazine « **VIVRESBLY** » est distribué 2 fois par an et est complété de plusieurs **bulletins d'informations** « **Trait d'Union** ».

Ces publications municipales sont distribuées dans vos boîtes aux lettres et sont consultables à tout moment sur le site internet de la ville.



CONTACTEZ-NOUS

Retrouvez le formulaire de contact sur le site internet dans le menu « Mes démarches », « Nous contacter ».

Édition 09/2026 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Suivez-nous !



SITE INTERNET
www.esbly.fr



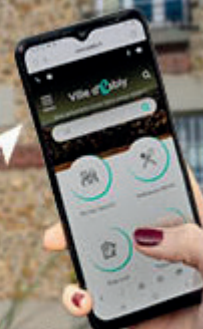
FACEBOOK
Ville d'Esbly



INSTAGRAM
Ville_Esbly



PANNEAUPOCKET
Esbly - 77450



Ville d'Esbly

Tél.: 01 64 63 44 00 / Mail : ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 - Jeudi : 8h30 - 12h00

Les 1er et 3ème Samedi du mois : 9h00 - 12h00